

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE BRUAY
LABUISSIERE



DATE DE CONVOCATION
13/06/2025

SEANCE DU
23/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 17
PRESENTS : 10
VOTANTS : 12

N° 021-2025

OBJET :

**Remboursement acompte voyage
sénior 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville d'HOUDAIN

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures minutes ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale 5, place de la Marne sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse Rojewski.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mme Isabelle Ruckebusch, Mme Marie-Thérèse Rojewski, Mme Claudine Emery, Mme Yvette Cazin, Mr Christophe Laurantiaux, Mme Michèle Capron, Mr Gilbert Voiron, Mme Claudine Hannebique, Mr Jerry Maisnil, Mme Sylvie Joly.
Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES AYANT DONNEES PROCURATION :

Mme Amélie Przybyla ayant donné procuration à Mme Isabelle Ruckebusch.
Mme Cathy Boez ayant donné procuration à Mme Marie-Thérèse Rojewski.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mr Bernard Maisnil, Mr Claude Bouchez.

ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme Pascale Hourriez, Mme Elodie Bedu.

Madame la présidente ou sa représentante expose à l'assemblée qu'un usager de la commune a transmis un certificat médical attestant que son état de santé ne lui permet pas d'effectuer un long trajet. Un acompte de 30 % a été demandé pour l'inscription au voyage sénior 2025, qu'il convient de lui rembourser.

Il est donc proposé d'autoriser Madame la Présidente ou sa représentante à procéder au remboursement de l'acompte versé à la date du 05/03/2025, pour un montant de 158,45€.

L'exposé de la vice-présidente entendu ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :

A l'unanimité,

AUTORISE,

Madame la Présidente ou sa représentante à procéder au remboursement de l'acompte versé à la date du 05/03/2025, pour un montant de 158,45€ par virement.

La vice-présidente

Rojewski

Marie-Thérèse Rojewski



REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/06/2025

Application agréée E-legalite.com